



DÉLIBÉRATION N°20-233
SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 7 décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant convocation du 1^{er} décembre 2020.

Étaient présents : M. Cédric CLECH (maire), Mmes Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Nicole ELBACHIR (adjointes), MM. Pascal LENOIR, Bernard CLEMENT, Lucas MANUEL, M. Christian ROBERT (adjoints), Mmes Sophie DUFIT, Gaëlle BENOIT, Jeanine CALCIO-GAUDINO, Jocelyne PION, Bahya BAÏLICHE, Marie-Laure BOIZOT, Bernadette FERRY, Dominique AGUILAR, MM. Gilles BARJOU, Jean-François FICHOT, Michel DROUVILLE, Philippe GERTNER, Maxime BUTTURI, Laurent LETRILLARD.

Absents représentés : Mme Caroline COELHO donne pouvoir à Mme Dominique AGUILAR.

Absents excusés : M. Stéphane GRILLET, Mme Silvia LARRANDART ; M. Nabil HAMAM.

Secrétaire de séance : M. Pascal LENOIR.

FINANCES

TARIFS MUNICIPAUX 2021

Le conseil municipal sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'appliquer une caution supplémentaire pour la location des salles de 50 €.

En cas de non-conformité des sacs prépayés ou des sacs jaunes ou de déchets entreposés dans des sacs non réglementaires, il sera retenu un forfait de 50 €.

-Et d'appliquer les tarifs municipaux suivants en 2021 :

Prestations	(€)
1) Droits de place :	
<u>Marché couvert</u>	
par case de 2,20m par marché, soit 1,90€ ml	4,20
par case de 2,20m et par trimestre, soit 1,55 ml	44,60
par table de 2m et par marché	2,20
par table de 2m et par trimestre	23,80
allée centrale le mètre linéaire de 0 à 10 ampères	1,20
allée centrale le mètre linéaire + 10 ampères	1,60
autres allées le mètre linéaire de 0 à 10 ampères	1,10
autres allées le mètre linéaire + 10 ampères	1.50
<u>Fêtes foraines et droits de place sur la voie publique</u>	
*Moins de 100 m2 : par m2	1,10
*De 100 à 200 m2 : base 100	88,00
+ formule : base 100 + coefficient X (nombre de m2 – 100) valeur coefficient	0,30
*Plus de 200 m2 : base 200	132,00
+ formule : base 200 + coefficient X (nombre de m2 – 200) valeur coefficient	0,10

*Droit de place pour le stationnement des caravanes pour la durée de la fête foraine (forfait comprenant 2 jours avant et 1 jour après la fête)	30,00
*Droit de place pour le stationnement des caravanes en dehors des jours compris dans le forfait/jour	4,00
*Dépôt de caution pour les fêtes foraines	100,00
**foires commerciales et ventes ambulantes le mètre linéaire de 0 à 10 ampères	1,10
	1,50
**foires commerciales et ventes ambulantes le mètre linéaire +10 ampères	
** (longueur occupée)	

Occupation du domaine public

échafaudage, dépôts autorisés, emprise de barricades sur le domaine public :	
jusqu'à 15 jours	gratuit
au-delà, par mois indivisible, le m ²	5,40
terrasse de café avec autorisation permanente, par an, le m ² et occupation commerciale sur les trottoirs	gratuit
terrasse temporaire avec autorisation estivale générale par an et par m ²	gratuit
terrasse temporaire avec autorisation estivale restreinte par an et par m ²	gratuit

2) Prestations de services

Locations mobilières

location de chaise (par unité et par 24 heures) ^{(1) (2)}	0,80
location de banc (par unité et par 24 heures) ^{(1) (2)}	2,10
location de barrière (par unité et par 24 heures) ⁽²⁾	3,10
location de table-plateau avec tréteaux (par table et par 24 heures) ^{(1) (2)}	4,00
location par m ² du podium et praticables (par 24 heures) ⁽²⁾	2,50

⁽¹⁾ ces tarifs ne sont pas applicables aux associations de la ville de Tonnerre

⁽²⁾ sans transport

3) Droits d'entrée

Médiathèque

adultes domiciliés dans la CCLTB et groupes (FHS, etc...)	10,00
adultes domiciliés hors Communauté de Commune le Tonnerrois en Bourgogne (CCLTB)	15,00
scolaires, étudiants et groupes d'enfants (EPMS, etc...)	gratuit

Piscine

enfants de moins de 6 ans	gratuit
enfants de 6 à 18 ans – étudiants - chômeurs	
Ticket à l'unité	2,60
Carnet de 5 tickets	8,20
adultes et jeunes de plus de 18 ans	
Ticket à l'unité	4,10
Carnet de 5 tickets	15,30
visiteurs (accès tribune uniquement)	1,10
leçons de natation (1/2 heure de cours par groupe maximum de 5 élèves)	8,20

Etablissements scolaires

Groupe du Centre hospitalier de Tonnerre et de l'EPMS de Cheney - par personne

Groupe de l'Etablissement public médico-social des Brions	4,00
Location de matériel, par unité	
petit matériel (ceintures, planches, petites bouées)	0,60
gros matériel (grosses bouées)	1,10
Abonnements	
carte annuelle enfant	81,00
carte annuelle adulte	156,00

Associations et sociétés (location de la piscine pour 1 h 00 d'occupation des bassins)	56,00
Vente de bonnet de bain	1,50€

Port de plaisance

bateau plaisancier (forfait eau, électricité et ordures ménagères)	
par jour jusqu'à 5 personnes	9,00
par jour pour 6 personnes et plus	17,00
péniche-hôtel avec passager par jour	34,00
péniche-hôtel sans passager par jour	17,00
douche	2,50

Utilisation des courts de tennis

tarif unique, par heure (sur justificatif de domicile)	7,50
--	------

Cinéma-Théâtre

tarif plein	7,20
tarif réduit	5,60
tarif réduit – 14 ans	4,00
tarif scolaire	2,50
groupes scolaires en séance particulière et groupes accueil de loisir sans hébergement	3,30
Application du tarif unique fixé nationalement par la fédération nationale du cinéma français pour l'organisation des trois fêtes du cinéma. (Les porteurs de bon BNP Paribas bénéficieront de ce tarif durant 1 semaine supplémentaire).	

location salle sans matériel ni personnel (TVA à 20 % incluse)	541,00
location salle avec matériel et personnel (TVA à 20 % incluse)	737,00
location salle par association de Tonnerre (TVA 20 % incluse)	192,00
occupation de salle par association de Tonnerre pour répétitions	
les jours de fermeture du cinéma théâtre uniquement	15,60

4) Produits domaniaux

Droit de concession dans les cimetières

*Cimetière Notre-Dame

enfants : 1 m ²	
cinquantenaire	228,00
trentenaire	135,00
temporaire	75,00

adultes : 2 m ²	
cinquantenaire	453,00
trentenaire	273,00
15 ans	135,00

*Autre cimetière

enfants : 1 m ²	
cinquantenaire	282,00
trentenaire	168,00
temporaire	93,00

adultes : 2 m ²	
cinquantenaire	564,00
trentenaire	339,00
15 ans	168,00

caveaux cinéraires : 0,50 m ²	
cinquanteaire	564,00
trentenaire	339,00
15 ans	168,00

cases en columbarium	
cinquanteaire	867,00
trentenaire	339,00
15 ans	168,00
Droit fixe 1 ^{ère} concession familiale	357,00
vacation funéraire	21,00

Participation aux dépenses de fonctionnement pour l'occupation de salles communales (Associations ou particuliers, hors établissements publics ou collectivités territoriales)

Exposition dans salle municipale :	
Participation des exposants par exposition sans gardiennage	56,00

Salles municipales

TARIFS des SALLES MUNICIPALES 2021		PDSA Grande salle (Marland) Rez de chaussée de la Salle Polyvalente		salle de réunion PDSA (Marland)		Espace polyvalent des Prés-Hauts (2) Caveau Dolto		Marché Couvert (3) du 1er avril au 30 septembre 2020	
		Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur	Tonnerre	Extérieur
		Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021	Tarifs 2021
Congrès, réunions, assemblées générales à caractère politique, syndical et associatif (ne donnant pas lieu à perception d'un droit d'entrée ou de participation)	En semaine tarif journalier (1)	Gratuit	136,00	Gratuit	35,00	Gratuit	37,00	208,00	238,00
	En semaine tarif horaire		35,00		10,00				
	En semaine tarif 1/2 journée		70,00		20,00				
	Samedi ou dimanche ou jour férié		170,00		50,00		46,00	252,00	272,00
Banquets, arbres de Noël, bals, lotos, manifestations donnant lieu à la perception de droit d'entrée ou de participation, organisées par des associations ou comités d'entreprise	En semaine (1)	136,00	272,00			39,00	91,00	238,00	341,00
	Samedi ou dimanche ou jour férié	170,00	341,00			48,00	114,00	272,00	408,00
	Tarif WE	255,00	512,00			71,00	171,00	341,00	512,00
Manifestations à caractère privé organisées par des particuliers	En semaine (1)	181,00	363,00	35,00	70,00	39,00	91,00	272,00	363,00
	Samedi ou dimanche ou jour férié	226,00	453,00	40,00	80,00	48,00	114,00	341,00	453,00
	Tarif WE	340,00	680,00	70,00	140,00	71,00	171,00	340,00	680,00
Manifestations à caractère commercial organisées par des sociétés commerciales, des commerçants indépendants ou des associations après autorisation expresse du bureau municipal	En semaine (1)	364,00	545,00	70,00	100,00	91,00	149,00	466,00	647,00
	Samedi ou dimanche ou jour férié	454,00	683,00	85,00	140,00	114,00	187,00	556,00	785,00

- Caution demandée aux occupants : 500 € (sauf établissements publics locaux).
- En cas de remise des locaux non nettoyés, il sera retenu un forfait de 500 € pour la salle polyvalente, le Marché Couvert et le pôle de développement social et associatif (PDSA) un forfait de 100 € pour les autres salles.
- Mise à disposition gratuite, une fois par année civile, pour une location, par une association pour une manifestation payante. (hors Marché Couvert)
- (1) Tarifs pour les locations en semaine, du lundi au vendredi compris exceptés les jours fériés.
- (2) Location uniquement les samedis et dimanches
- (3) La location du Marché Couvert n'est possible que du 1er avril au 30 septembre 2020 et le samedi après 17h

6) Autres produits

Communication de la liste électorale (support papier)	63,00
Photocopies (associations disposant d'un numéro de code) :	
photocopieur Konica Minolta (mairie)	0,15
photocopieur Sharp (mairie) noir et blanc	0,15
photocopieur Sharp (mairie) couleur	0,55
Affiches de la ville de Tonnerre	20,40
Annonces dans le Bulletin municipal : prix pour 1 insertion dans l'une des parutions de l'année 2020) :	

1/8 page	56,00
1/4 page	112,00
1/2 page	224,25

Annonces dans le Bulletin municipal : prix pour 4 insertions dans l'une des parutions de l'année 2020) :

1/8 page	224,00
1/4 page	448,00
1/2 page	897,00

Centre Social

Adhésion 15,00€

Sorties	Adhérent		Non adhérent	
	Adulte	Enfant	Adulte	Enfant
Dans le territoire intercommunal sans prestation	5€	2€	6€	3€
Dans le territoire intercommunal avec prestation (expl : Château d'Ancy le Franc)	6€	4€	8€	6€
A l'extérieur du territoire intercommunal sans prestation (expl : Lacs de la forêt d'Orient)	6€	4€	8€	6€
Bowling	6€	4€	8€	6€
Spectacle de Saint-Fargeau	8€	4€	8€	6€
Cirque	8€	5€	10€	6€
Parc de l'Auxois	18€	12€ (- 3 ans : 4€)	20€	14€ (- 3 ans : 5€)
Ma cARTE (culture)*	13€	8€		

* selon règlement intérieur à venir.

Pour extrait conforme,
Le maire



Cédric CLECH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

AR préfecture en date du :
Publication le :